



# Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), avec son Programme d'études préalables, constitue la déclinaison opérationnelle de la SLGRI.

# PAPI



Echelle européenne  
**Directive inondation (DI)**



Echelle nationale  
**Stratégie nationale de  
gestion du risque inondation  
(SNGRI)**



Echelle territoriale  
(Bassin Adour-Garonne)  
**Plan de gestion du  
risque inondation  
(PGRI)**

Echelle locale  
(TRI de Pau)  
**Territoire à risque  
important d'inondation  
(TRI)**

Echelle locale  
(Gave de Pau aval)  
**Stratégie locale de  
gestion du risque  
inondation (SLGRI)**

## Une démarche en 2 temps :

### 2021-2024

#### Programme d'études préalables au PAPI

Permet la réalisation de diagnostics et d'études, afin d'établir une stratégie et un programme d'actions à l'échelle d'un bassin versant.

En ce qui concerne la construction d'ouvrages de protection, seules la réalisation d'études préalables sont possibles.

### 2025-2031

#### Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Des actions peuvent se poursuivre et d'autres sont ajoutées. Il complète la démarche par le financement et la construction d'éventuels ouvrages de protection contre les inondations tel que des digues et des barrages.



# PÉRIMÈTRE DU PAPI



3 Départements  
2 Régions  
2 Communautés d'agglomération  
7 Communautés de communes  
156 communes  
260 000 habitants

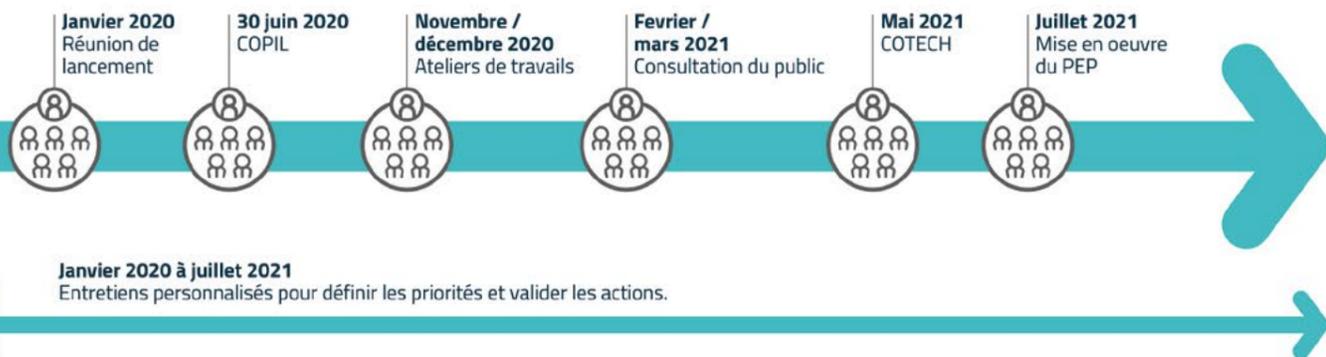
## LE SMBGP, PORTEUR DE LA DÉMARCHÉ

En charge de l'animation et du suivi nécessaire à la mise en œuvre des différentes actions du programme, le SMBGP en porte la majorité (74%). L'objectif est d'impulser un véritable projet de territoire à l'échelle du bassin versant, en impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées : Elus, techniciens, représentants de l'Etat, associations, organismes socio-professionnels (chambre d'agriculture...).

## LES MAITRES D'OUVRAGES :

- > Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) : 34 actions
- > Communautés de communes ou d'agglomération : 7 actions
- > Communes : 3 actions
- > Etat : 2 actions

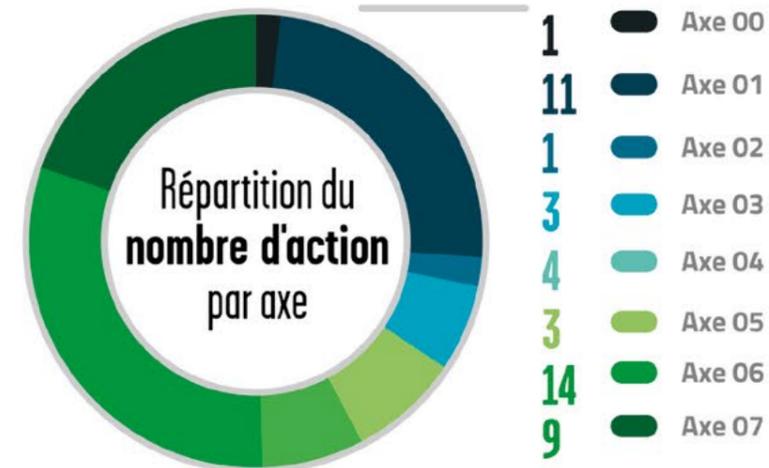
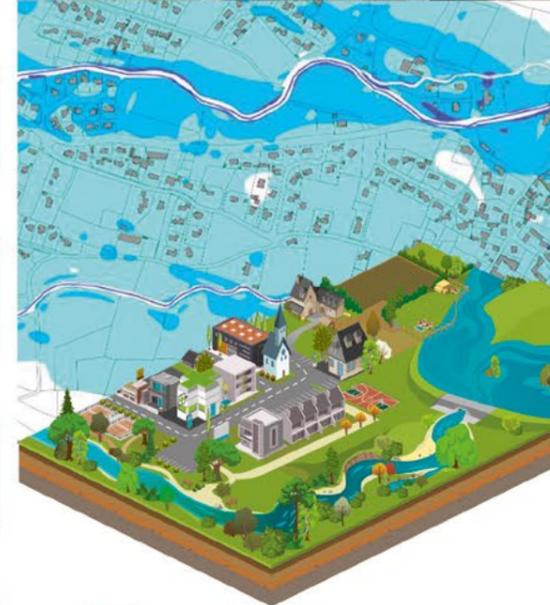
## UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE



## LES AXES DU PEP > 7 AXES, 46 ACTIONS

AXES	OBJECTIFS
00 Animation de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du programme et suivi des actions</li> <li>Mobilisation et concertation des acteurs du territoire</li> </ul>
01 Amélioration des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des connaissances et de la conscience du risque</li> <li>Communication et sensibilisation</li> </ul>
02 Surveillance et prévisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des outils de prévision des crues par la surveillance des niveaux d'eau</li> </ul>
03 Gérer l'alerte et la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des collectivités pour l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise</li> <li>Réalisation d'exercice de crise</li> </ul>
04 Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux communes et EPCI-FP pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme</li> </ul>
05 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations</li> </ul>
06 Ralentissement des écoulements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ralentir les écoulements en favorisant les champs d'expansion de crue naturels ou aménagés (bassins écrêteurs)</li> <li>Entretien régulier des berges</li> </ul>
07 Gestion des ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une gestion efficace des ouvrages de protection existants</li> <li>Identifier des ouvrages à créer</li> </ul>

## EXEMPLES D'ACTIONS



# ET APRES ? LE PAPI COMPLET

